

R. Oui ; les confesseurs peuvent et même doivent différer le Jubilé à ceux qu'ils ne trouvent pas en état de recevoir l'absolution ; mais ce délai ne servirait qu'à ceux qui s'efforcent d'entrer dans de véritables sentiments de pénitence, de s'amender, de se remettre en état de recevoir au plutôt l'absolution et de gagner le Jubilé.

D. Ceux qui, pour quelque empêchement légitime, ne peuvent accomplir en tout ou en partie les œuvres prescrites par le Jubilé, sont-ils privés de la grâce du Jubilé ?

R. Non ; ils n'en sont pas privés. Ceux qui se trouveraient en voyage, sur terre ou sur mer, pourront, dès qu'ils seront de retour en leur domicile, ou s'ils s'arrêtent dans toute autre résidence, après le temps fixé par la bulle, gagner l'indulgence du Jubilé, pourvu que, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communiqué, ils remplissent les autres conditions prescrites dans le mandement de Monseigneur. A l'égard des personnes qui sont dans l'impuissance de faire les visites ou d'observer les jeûnes prescrits, les Ordinaires des lieux pourront, soit par eux-mêmes, soit par les confesseurs, prescrire à toutes ou chacune des dites personnes d'autres œuvres de piété, de charité ou de religion, pour leur tenir respectivement lieu de ces visites.

D. Quels sont les privilèges que le Pape joint à l'indulgence plénière de ce Jubilé ?

R. Ces privilèges sont : 1^o La liberté qu'ont les pénitents de s'adresser à tel confesseur qu'ils voudront choisir entre ceux qui sont approuvés par l'archevêque ; 2^o Le pouvoir qui est accordé au confesseur d'absoudre, au fort de la conscience et pour cette fois seulement, des censures et des cas réservés ; 3^o La permission qu'a le confesseur, pendant le Jubilé, de commuer tous les vœux (excepté ceux réservés dans la bulle) en d'autres œuvres de piété et utile au salut.

D. Qu'appelle-t-on *année sainte* ?

R. On appelle *année sainte* la 25^e, la 50^e, la 75^e et la 100^e année de chaque siècle.

D. Pourquoi appelle-t-on ces années *années saintes* ?

R. On les appelle ainsi, à cause du grand concours des fidèles de tout pays, qui, par un esprit de piété, visitent, dans ces années, les quatre principales églises de Rome ;